

1^{er} trimestre 2022

Dans ce numéro :

Compte rendu de l'assemblée générale du cercle Vient de paraître Les registres des notaires, Archives départementales de la Drôme Les Sanctuaires à Répit Le Crime de Poët-Laval Le Grand Froid 1708-1709 n° 109



Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle : Actualités du cercle
- 6 Compte rendu de l'assemblée générale du cercle
- 13 Vient de paraître
- 14 Archives départementales de la Drôme : les registres des notaires
- 15 Les Sanctuaires à Répit
- 18 Le Crime de Poët-Laval
- 29 Le Grand Froid 1708-1709
- 36 La Boutique du CGDP
- 38 Bulletin des adhésions

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

cgdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article en PDF tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance!

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT

QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :

1^{er} mai 2022

Mot du président

Bonjour à tous,

Le Cercle généalogique de la Drôme provençale a retrouvé une activité presque normale depuis quelques mois. À en juger par le nombre de personnes que l'on voit certains mardis au local du Cercle, lorsque ceux qui participent aux permanences croisent ceux qui viennent aux cours et aux ateliers, je dirais même que l'activité est plus intense.

Le Cercle a enregistré à fin février 2022 une quarantaine de nouveaux adhérents. La tendance à la baisse du nombre d'adhérents, qui a été constatée ces dernières années, ne se confirme donc pas, ce qui est rassurant.

Les motivations de ces nouveaux adhérents sont diverses, mais l'intérêt pour le programme de formation proposé par le Cercle a sans doute été un élément déterminant pour beaucoup.

Quoi qu'il en soit, je souhaite la bienvenue au Cercle à tous les nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits sur le fonctionnement de l'association et les services qu'elle vous rend. Le conseil d'administration essaiera de répondre à vos attentes.

Le prochain rendez-vous qui vous est proposé sera la Journée de généalogie prévue le 22 mai 2022 à Châteauneuf-du-Rhône. Notez cette date sur vos agendas. Elle vous sera confirmée prochainement.

Yves Debouverie

Président du CGDP

Ont contribué à ce numéro :

Alain AUBERT
Alain COLLIGNON
Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Roselyne DETERNE
Pierre GOUDON
Bernard RABEY
Christine GARAUD et Richard TROOST
Fanou VERNEDE

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

- 2 € la recherche par patronyme et par canton
- + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ♦ de nos relevés (manuscrits ou informatisés),
- des actes numérisés des communes de la Drôme Provençale,
- des registres de notaires (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie : cours, conseils, documenta-

Initiation à la paléographie : cours et exercices mensuels

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille : cours et ateliers

Ateliers thématiques : Généatique, Heredis, Word, Recherches sur les Archives départementales, Utilisation d'ExpoActes...

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées de généalogie par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Édition d'une revue du cercle « La Lettre » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Échange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi

au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) : CGDP – Maison des Services Publics – 1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar 3^e étage Nord

Pour tout courrier postal, penser à joindre une enveloppe timbrée pour recevoir une réponse

Affiliation

Le Cercle est affilié au **C**entre **G**énéalogique du **M**idi **P**rovence.

Le CGMP est membre de la Fédération Française de **G**énéalogie (FFG).

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 € (20€ exceptionnellement pour 2022)
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Contacts

Pour le site Internet, le rédacteur de la Lettre, les membres du bureau : cgdp@genea26provence.com

Pour les codes d'accès (généabank, ExpoActes):
geneabank@genea26provence.com

Pour le webmaster de la page Facebook : Nadine Marcel facebook.com/cgdp.genealogiste

> Pour le webmaster du Forum : contact@cgmp-provence.org

Téléphone Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP *Yves Debouverie* (06 48 61 49 37)

Conseil d'administration

BUREAU

Président Yves DEBOUVERIE

Vice-présidents Pierre GOUDON Françoise VERNEDE

Secrétaire Roselyne DETERNE

Secrétaire adjointe Marilou SIMIAND

TrésorierBernard RABEY

Trésorier adjoint Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT Régine BON Marie-Claire DEBOUVERIE Guillaume MARCEL Marylène MARCEL-PONTHIER Agnès TRIBOULET

> Membre d'honneur Paulette BOISSON

Sites Web

genea26provence.com

Facebook

facebook.com/cgdp.genealogiste

Forum

forum.cgmp-provence.org



Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence Manosque

Maison des Associations 209, boulevard du Temps-Perdu 04100 MANOSQUE Tous les samedis de 14 h à 18 h jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr

Site: www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France 05000 GAP

Vendredi de 14 h à 17 h 30

correspondance@agha.fr site: www.agha.fr

06

CEGAMA

357 route de Valbonne 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

contact@cegama.org site: https://cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif:

194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE Permanence : lundi de 14 h à 18 h agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve Vendredi de 16 h à 18 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens Le Logis Neuf

 2^{e} et 4^{e} jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martiques

Maison des Associations - Place Bellot 2^e et 4^e mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec La Gavotte

Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

La Ciotat

Archives communales

Rond Point des Messageries Maritimes Lundi et vendredi de 14 à 17 h

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet Jeudi de 18 h à 19 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT) 2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Venelles

Le Triboulet Impasse La Roberte 1^{er} 3^e samedi du mois de 14 h à 19 h

83

Cercle Généalogique 83

Site: cgenea83.free.fr

Villa les Myrtes 298, av. du Parc des Myrtes 83700 SAINT-RAPHAEL 2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30 cgenea83@free.fr

24

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard 31 ter, avenue de la Trillade 84000 AVIGNON Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h courriel.cgvaucluse@gmail.com

Site: www.cgvaucluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h

Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco

CGHPM—Administration 8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE contact.cghpm@monaco.mc

Site: www.genealogiemonaco.org



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

forum.cgmp-provence.org



Les permanences du samedi se tiendront les : 2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 septembre, 1^{er} octobre et 3 décembre 2022.

Journée de généalogie le 22 mai à Châteauneufdu-Rhône et le 6 novembre à Montélimar

Initiation à la paléographie

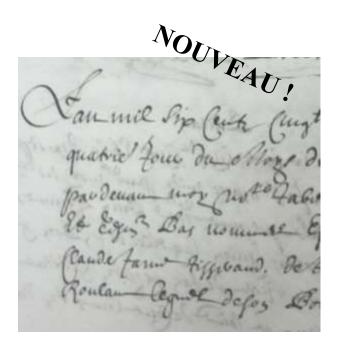
Lire des écritures anciennes est une des difficultés de la recherche dans les documents des archives. Pour vous aider à déchiffrer ces écritures, le CGDP propose à partir d'octobre 2022 des cours d'initiation à la paléographie.

Ces cours s'adressent aux personnes n'ayant pas ou peu de pratique de lecture des écritures anciennes. L'avancée dans l'apprentissage de textes anciens sera progressif, en français et en latin. Ils seront animés par Roselyne Deterne.

Les **inscriptions** seront ouvertes à partir de juin **sur le site du CGDP** (Activités/Cours d'initiation à la paléographie) ou **par mail** (cgdp@genea26provence.com) ou **par téléphone** 06 10 34 57 40 (Roselyne Deterne).

Les cours sont gratuits pour nos adhérents et payants

pour les non-adhérents moyennant 10 € par an, remboursés en cas d'adhésion au CGDP.



Exposition 2022

Le thème est : L'école et l'enseignement primaire depuis Jules Ferry en Drôme Provençale.

Les sous-thèmes encore à définir précisément pourraient être : la vie des enseignants, la différence entre la campagne, la montagne, la ville, ainsi que la façon et les moyens pour enseigner.

Si vous possédez des photographies, des documents, des témoignages... n'hésitez pas à contacter Marilou Simiand en envoyant un mail à cgdp@genea26provence.com ou en téléphonant lors des permanences du mardi au 04 75 51 22 03 !

Calendrier des ateliers thématiques - 1er et 2e trimestre

Atelier Word: mardi 29 mars, 19 avril, 24 mai et 28 juin de 14 à 16 heures

Atelier thématique *Utilisation des formulaires de recherche aux AD* : mardi 29 mars, de 10 à 12 heures

Atelier thématiques Généatique: mardi 5 avril (9 à 11 heures) et mardi 7 juin (14 à 16 heures)

Atelier thématique *Les ressources généalogiques complémentaires à l'état civil* : mardi 31 mai de 14 à 16 heures.

VIENT DE PARAÎTRE

XX

LES ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME

Les registres de minutes des notaires

Les Archives départementales de la Drôme conservent près de 34 000 registres de minutes de notaires dont les plus anciens datent du XIV^e siècle.

Certains registres sont en si mauvais état qu'il n'est pas possible de les consulter, sauf par microfilmage et numérisation.

Les registres microfilmés ont été numérisés et sont mis progressivement en ligne sur le site Internet des Archives.

Pour connaître le prédécesseur ou le successeur d'un notaire ou pour vérifier que les registres ont été versés aux Archives, le sommaire des études sous-séries E et 2E est téléchargeable sur le site :

- Sur la page Archives numérisées, cliquer sur Archives notariales
- Dans le texte de présentation, cliquer sur sommaire des études
- Dans la page suivante, cliquer sur le bouton
 Archives notariales, sommaire par études
- Télécharger et enregistrer le fichier : 979d14be-f33d-4408-a209-09ea35c117c1.pdf

Pour vérifier la mise en ligne progressive des registre numérisés, consulter les *Actualités des fonds* sur la page d'accueil des Archives de la Drôme. Au fur et à mesure des mises en ligne, cette rubrique est mise à jour.

Actualités des fonds

Nouveaux instruments de recherche ♂: Inventaire du fonds de la famille Morier (24/01/2022).

Nouvelles entrées ☑: Registres de notaires issus de plusieurs études de la Drôme

Nouvelles numérisations ♂: Registres de notaires en mauvais état (20/12/2021).

SANCTUAIRES À RÉPIT

Roselyne DETERNE

Un sanctuaire à répit est un lieu saint rencontré en pays de tradition catholique. Selon la croyance populaire en certaines provinces, le « répit » est, chez un enfant mort-né, un retour temporaire à la vie le temps de lui conférer le baptême avant la mort définitive. Ayant été baptisé, l'enfant pourra de ce fait entrer au paradis au lieu d'errer éternellement dans les limbes où il serait privé de la vision de Dieu. Le répit n'est possible qu'en certains sanctuaires, le plus souvent consacrés à la Vierge.



Nécropole rupestre pour les enfants morts après suscitation à l'église Saint-Pantaléon

¹ Crédit photo : Jean-Marc Rosier from http://www.rosier.pro, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1654840

Cette notion de « limbes » apparaît vers le début du XIII^e siècle. C'est un espace intermédiaire entre le purgatoire et le paradis où errent pour l'éternité les âmes non baptisées. Nombreux étant les enfants mort-nés, il était logique que l'Église de l'époque tienne à les accueillir en son sein. Mais pour le baptiser, il fallait que l'enfant fût vivant. D'où la notion de répit, qui constituait en un retour temporaire à la vie du petit corps. On transportait donc d'urgence le petit cadavre, accompagné de ses parrain et marraine, dans un des sanctuaires, souvent fort éloigné du lieu de naissance. Là, il était exposé pendant plusieurs heures sur un autel et tous le surveillaient scrupuleusement pour déceler, ne serait-ce qu'un infime instant, une manifestation de vie, sous forme de léger souffle, ou coloration de la peau, ou frémissement d'un membre, toutes manifestations habituelles du processus de décomposition des corps. À la moindre de ces manifestations, le prêtre présent baptisait l'enfant qui retournait immédiatement à l'état de mort.

Cette pratique dura du XIII^e siècle à la Première Guerre Mondiale. Pendant sept siècles, on a pu faire croire à des parents éplorés par la perte d'un enfant qu'il était ressuscité le temps d'un baptême, même si la plupart des mort-nés n'étaient pas portés au répit.

L'apogée de cette pratique se situe pendant la réforme catholique, du Concile de Trente jusqu'au XVIIe siècle. Mais les doutes de l'Église concernant les répits conduisirent la hiérarchie romaine, sans succès d'ailleurs, à condamner la pratique en 1729.

Cette condamnation fut renouvelée quatre fois dans les années suivantes. En 1755, le pape Benoit XIV après une enquête menée par le bénédictin bavarois Eusebius Amort, réitéra l'absolue nécessité de preuve irréfutables.

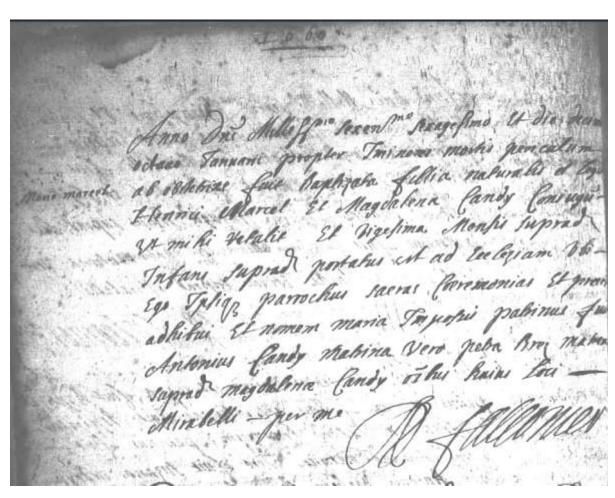
En particulier, il releva que personne n'avait jamais entendu de cris ou de gémissements qui auraient été le signe manifeste d'un retour à la vie. Au XIX^e siècle, les répits connurent un renouveau attesté par le grand nombre de tableaux et de vitraux qui représentent ce miracle, suscité par la recrudescence du culte marial lors des apparitions de la Vierge à la Salette ou à Lourdes.

Enfin, le Vatican ayant rangé la notion de « limbes » comme une hypothèse théologique parmi d'autres, la Commission Théologique Internationale de l'Église catholique romaine déclare que les limbes

ne peuvent pas être considérés comme une "vérité de foi".

Reste le mystère de "cet être au destin brutalement interrompu, qui est né et mort dans un même temps, et qui interpelle chacun sur ce qu'est l'espace d'une vie, sur ce qu'est la vie".

Quand l'accouchement est difficile, quand le bébé se présente mal ou risque d'être mort-né, on essaie d'abord de le baptiser in utero, à l'aide de canules de formes variées, en faisant attention de ne verser l'eau, que sur la tête, seule partie noble du corps.



Marie MARCEL ondoyée in utero le 18 janvier 1660 à Mirabel aux Baronnies AD 26 5Mi 284 /R2 vue 48 / 203.

Dans la recherche d'un efficace répit, outre le cardinal Pierre de Luxembourg et François de Sales, dont les cultes étaient spécifiques au Comtat Venaissin et à la Savoie, le recours à des saints intercesseurs fut sollicité comme celui de saint Pantaléon des deux côtés des Alpes, mais aussi localement ou régionalement ceux d'élus comme saint Étienne, sainte Cunégonde, saint Léonce, sainte

Rosalie, saint Thomas de Villeneuve, saint Thomas d'Aquin, saint Viventius, saint Edme et saint Claude.

Les sanctuaires à répit périclitèrent face au développement du rationalisme. Les derniers sanctuaires à répit cessèrent d'être fréquentés au lendemain de la Première Guerre mondiale.



Couronnement de la Vierge par Enguerrand Quarton (1454)¹ En bas à gauche, une rare représentation du *limbus puerorum* (limbe des enfants)

Il est normal qu'on n'en trouve pas en pays protestant, car la Réforme a condamné sans appel cette pratique de piété panique : ainsi, le sanctuaire d'Oberbüren, près de Berne en Suisse, a été rasé en 1532, après le passage des Bernois au protestantisme. Cela permet aux archéologues d'aujourd'hui de faire, dans le cimetière qui entourait l'église, d'intéressantes fouilles qui rendent possible, entre autres, une statistique des âges des mort-nés (un tiers sont des prématurés ou des avortons). La grande sévérité des autorités réformées à l'égard des répits, qui a dû laisser désemparées de nombreuses familles, explique pourquoi certains des répits les plus fréquentés (comme Verviers) sont situés près des frontières de catholicité. Plus étonnante est, en France, la différence entre la moitié est, où les sanctuaires sont nombreux, et l'ouest, où ils sont quasi inexistants.

Pour approfondir le sujet :

GÉLIS (Jacques). – Les Enfants des Limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne. – Paris : Audibert, 2006. – 396 p., 7 cartes et 15 illustrations hors-texte.

¹ Par Enguerrand Quarton — The Yorck Project (2002) 10.000 Meisterwerke der Malerei (DVD-ROM), distributed by DIRECTMEDIA Publishing GmbH. ISBN: 3936122202., Domaine public, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=149244

LE CRIME DE POËT-LAVAL

15 juin 1884, Mont Rachas (2º partie)

Alain COLLIGNON

Dans la 1^{re} partie parue dans la dernière Lettre, l'auteur présentait les faits et les comptes-rendus journalistiques.

Dans cette 2^e partie, il fait part de ses recherches au sujet de la famille Daurier de 1857 à 1884, des lieux et des circonstances du crime, de l'épilogue d'une vie au bagne et de la famille Daurier après 1884.



Le Poët-Laval © Par Billy0007 - CC BY-SA 3.0, Wikipedia

La famille Daurier

Le mariage du couple Jean-Jacques DAURIER/Françoise TOURNILLON a lieu le 28 avril 1857 à Eyzahut. Lors de ce mariage, les deux époux reconnaissent la naissance de Casimir DAURIER âgé de 8 jours, né le 20 avril 1857 à Eyzahut. Casimir décédera le 10 mai 1857 au Poët-Laval. Tout de suite après leur mariage, le couple s'installe au Poët-Laval, dans les hubacs (versant nord), dans l'une des fermes qui constitue le hameau du quartier Richon. La famille BRUS et la famille CHARPENEL y vivent aussi : Jean-Louis CHARPENEL est veuf de Sophie DAURIER, la sœur de Jean-Jacques DAURIER.

Jean-Jacques DAURIER (décédé en 1874) avait eu un premier mariage entre 1823 et 1851 avec Rose BRIAN, dont deux enfants avaient survécu : Rose et Adélaïde DAURIER. Jean-Jacques (53 ans au mariage) et Françoise TOURNILLON (24 ans au mariage) forment un couple avec 29 ans d'écart : ils auront sept autres enfants, nés entre 1858 et 1872. Ils sont presque tous nés à Poët-Laval. Seul Moïse fait exception : par accident, il naît à Dieulefit (Grands moulins, poterie Reboul).

Voici la liste des sept enfants avec leur date de naissance (vérifiés sur les registres d'état-civil de Poët-Laval et Dieulefit) et qui apparaissent ainsi dans les recensements successifs :

- présents (en gras), présents avec erreur sur le prénom (en noir et en gras surligné)
- travaillent dans une autre famille (en italique blanc surligné)
- Absents et non trouvés ailleurs (en italique)... probablement travaillant comme bergers dans d'autre fermes.

Ces deux dernières données sont un élément important, souligné dans un article assez moralisateur du 5 juillet 1884 du Journal de Montélimar parlant du délitement de cette famille avec 7 enfants, isolée du village, école et paroisse, et dont le père est décédé 10 ans auparavant. Lire sur Retronews https://www.retronews.fr/journal/journal-de-montelimar/05-juillet-1884/821/2395591/1

– Polonie : 19 avril 1858 (1866 – 1872 – 1876 – 1881)

Jean François: 9 novembre 1860 (1866 – 1372 – 1876 – 1881)

Jean Antoine: 26 janvier 1863 (1866 – 1872 – 1876 – 1881)

Adolphe Lucien: 25 mars 1865 (1866 – 1872 – 1876 – 1881)

Camille André : 2 mars 1867 (1872 – 1876 – 1881)

- Moïse: 9 septembre 1869 (1872 - 1876 - 1831)

- Irma: 26 janvier 1872 (1872 - 1876 - 1881)

À la naissance d'Irma, Jean-Jacques DAURIER, son père, est âgé de 69 ans.

Recensement de Poët-Laval en 1866, quartier ferme Richon (quatre enfants sont nés)

	26 29	108	Dorion	& zacque	be minage	10	1			G4 ans
		109	Cournellon.	Française	menagen				1	32 mas
		110	Dores	Pauline	ew jeth.			1		9
		111	Dorier	7. François	aurja	1				6
		112	Doreno	Antoini	4	1				Acres
		113	Dorwo	Adolph Living	4	1	Te.			10 mais

Recensement de Poët-Laval en 1872, quartier ferme Richon (sept enfants sont nés)
Jean-François Daurier, 12 ans, travaille et réside à côté, comme berger dans la famille BRUS au Poët-Laval.



(Recensement 1872, page 32)

Jean-Antoine Daurier, 9 ans, travaille et réside à côté, comme berger dans la famille BRUS au Poët-Laval.



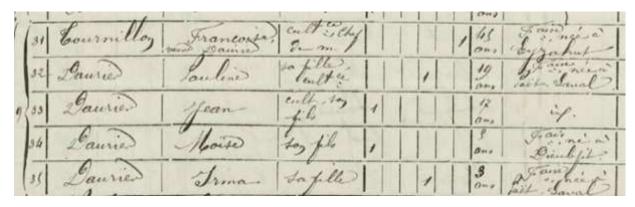
Le reste de la famille est recensé dans la ferme familiale.



Recensement de Poët-Laval en 1876, quartier ferme Richon

La mère, Françoise TOURNILLON, est installée avec quatre de ses enfants (selon le recenseur). Le père de famille, Jean-Jacques DAURIER, est décédé le 25 décembre 1874.

Jean Antoine (13 ans)? Adolphe Lucien (11 ans)? Camille André (9 ans)?



En 1876, on trouve à Roche-Saint-Secret, chez le propriétaire Jean Simon BEAU, un berger né en 1865 au Poët-Laval et nommé Émile DORIER: il pourrait s'agir de Camille André, 9 ans, déjà prénommé ainsi au recensement en 1872 (recensement de 1876 Roche-Saint-Secret, page 9). En 1876, on trouve à Eyzahut, chez Jean André BERNARD, un berger de 11 ans, nommé Félicien DORIER: il pourrait s'agir d'Adolphe Lucien, déjà prénommé ainsi au recensement de 1872.

Recensement de Poët-Laval en 1881, quartier ferme Richon



Les quatre enfants absents travaillent et résident sûrement dans des fermes : où ? Jean Antoine (18 ans) ? Adolphe Lucien (16 ans) ? Camille André (14 ans) ? Moïse (12 ans) travaille comme berger et réside dans la famille de Jean-Louis REBOUL (page 12 du recensement de Poët-Laval).

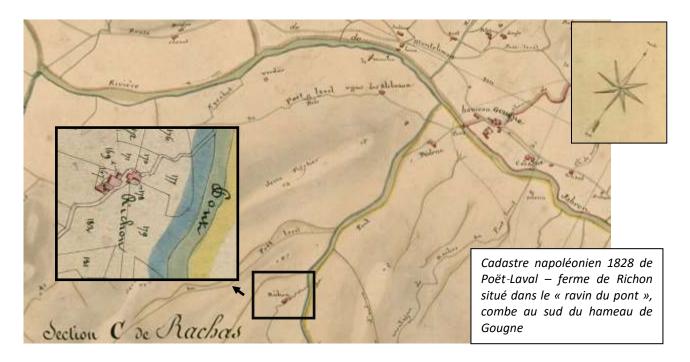
Recensement de la famille GOUGNE à La Roche-Saint-Secret en 1881

En 1881, Jean Antoine DAURIER ne travaille pas encore dans la famille GOUGNE à la ferme Ladreyt (ou l'adret) de la Roche-Saint-Secret.

Depuis 1883, il travaille comme domestique de ferme dans cette famille, et c'est là qu'il se rend en passant par le sommet du Rachas, le 15 juin 1884, après avoir commis son crime

	11	1	Jugae	Bowl Horse	FEE	soll famile	o half he mineger
		12	Guittey	Marie Cour	44	minogere	de france
Tip.		, 3	Gragne-	yeary there-	254	enter	land file
C.	11	1	Glys-	Saline_	204	culto	los hu
		3	· Gonga-	Commic Hoter	4		law put of the
		6	Sardnilley	Mayort	16 000	Quartipa	non passal

Polonie DAURIER s'est mariée avec Régis Félicien ROUVIER le 31 janvier 1882 au Poët-Laval. Un enfant leur est né avant mariage : Aminthe DORIER née le 22 décembre 1881. Elle est reconnue au mariage.

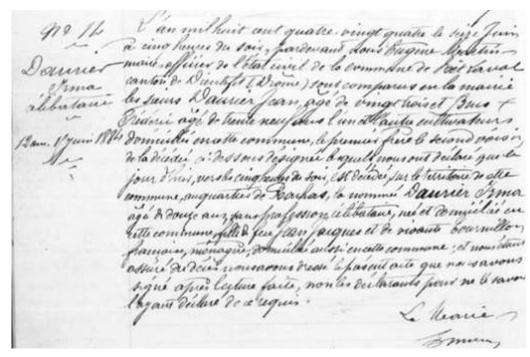


Rappel: La famille DAURIER vit, à côté de la famille BRUS (famille cousine par l'union de Louis BRUS et Christine CHARPENEL, parents de Frédéric et Casimir) et de la famille CHARPENEL, dans le quartier dit « Richon » et « Vignauds » de l'ubac : il s'agit d'un hameau de fermes dans une combe isolée de l'ubac, dans le ravin du Pont, au sud du hameau de Gougne et sous le mont Rachas.

Un acte de décès somme toute banal dans le registre communal du Poët-Laval

Les actes de décès par accident (foudre, chute, noyade) étaient parfois mentionnés dans les registres de paroisse du XVIII^e siècle. On lit parfois (rarement) un décès par assassinat... les registres d'état-civil républicains du XIX^e siècle, plus formatés, sont moins diserts sur les circonstances des décès.

Cote: registre des décès du Poët-Laval 1838-1889 – 2 MI 970/R2, page 401 sur 451.

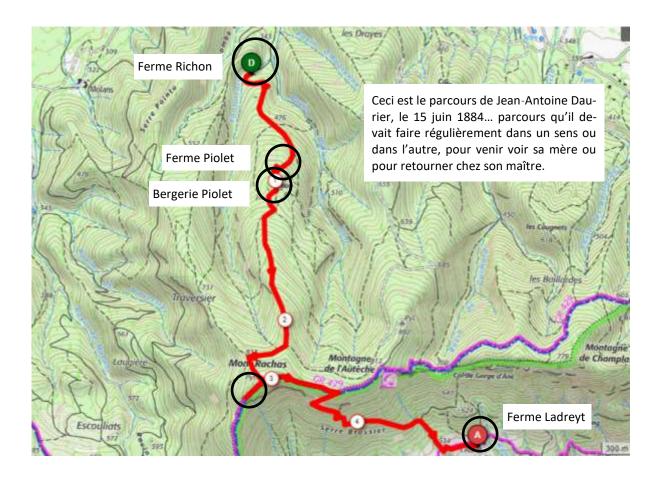


On y apprend tout de même deux choses: les deux déclarants sont Jean François DAURIER (23 ans), frère aîné de Jean Antoine et d'Irma, et Frédéric BRUS (39 ans), voisin chez qui travaillait Jean François en 1871. Ils viennent déclarer le décès d'Irma après avoir passé la plus grande partie de la journée du 16 juin à la rechercher dans la zone du mont Rachas.

Selon la Dépêche de Toulouse, ils ont découvert son corps vers 16 heures, et selon le maire du Poët-Laval, Louis Eugène MARTIN, il est 17 heures quand ils comparaissent à la mairie.

De la ferme Richon à la ferme de Ladreyt, il y a un peu plus de 4 km, en passant par la grange Piolet et sa bergerie (déjà présente en 1828 sur le cadastre napoléonien, mais elle ne correspond pas aux comptes-rendus journalistiques), le mont Rachas, la montagne de l'Autèche, le Serre Brossier...

Le jas (bergerie), dont il est question dans le compte-rendu du Journal de Montélimar (édition du 31 octobre 1884), est situé à 300 m à l'ouest du sommet, sur le versant méridional regardant vers la Roche-Saint-Secret.



Dans le compte-rendu de l'hebdomadaire *Journal de Montélimar*, le jeune berger, envoyé de l'autre côté de la montagne (à la ferme Ladreyt) prévenir Antoine DAURIER que l'on avait retrouvé le cadavre de sa sœur, est Casimir BRUS âgé alors de 11 ans.



C'est dans ce panorama magnifique, avec la vue sur la plaine de la Roche-Saint-Secret, que le crime a été perpétré.

Les circonstances météorologiques à la mi-juin 1884

Extrait des annales du Bureau Central de Météorologie

Des variations importantes de température, avec des orages qui éclatent les 13 et 14 juin 1884 suite à une brusque montée de température. Cet épisode orageux est suivi, le 15 juin, d'une baisse significative de la température, avec un ciel de traîne assez actif.

Juin 1884.

Le mois de juin est froid, peu pluvieux, avec pression atmosphérique supérieure à la normale. Il offre une première période de vents froids, variables; une seconde de vents d'Ouest, puis une longue période de vents du Nord jusqu'au 25; enfin, des brises chaudes dominent à la fin du mois. Les orages éclatent encore presque chaque jour, mais sont moins intenses qu'en mai et juillet.

Première période, du 1^{ee} au 3. — Le temps est froid, le vent faible, variable; les orages sont relativement peu nombreux et occupent une étendue peu considérable. Le 2, cependant, ils sont signalés sur 35 départements; la France se trouve, ce jour, dans la portion antérieure d'une dépression venue d'Irlande et qui se dirige vers Paris.

Deuxième période, du 4 au 9. — Les vents d'Ouest dominent, la température est encore basse; les orages, peu nombreux, se développent principalement dans l'Est et le Nord.

Troisième période, du 10 au 25. — Le temps est encore froid et le vent faible des régions Nord. La température, très basse le 10, se relève et dépasse la nor-

A.6 RÉSUMÉ DES ORAGES EN FRANCE

male les 13 et 14; ces deux jours, les orages éclatent sur tout le territoire, sauf dans le Nord. Le 15, la température baisse de nouveau, puis le temps reste très froid jusqu'au 22; les orages sont très rares et disséminés; ils reprennent enfin du 22 au 24 et, ce dernier jour, présentent une grande intensité.

Quatrième période, du 26 au 30. — Le vent est faible, la température se relève enfin au-dessus de la normale, mais les orages sont encore rares; toutefois, ils sont signalés le 28 dans 14 départements.

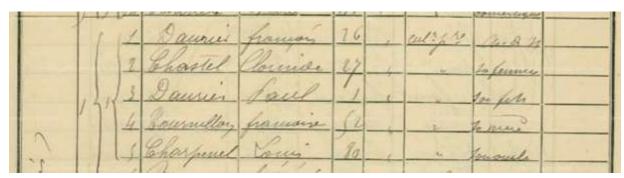
En résumé, juin a présenté 29 jours d'orages, qui ont atteint seulement 439 départements.

La famille Daurier après 1884

Recensement de Poët-Laval en 1886, quartier ferme Richon

Jean François DAURIER s'est marié avec Clorinde CHASTEL le 30 mai 1885 : c'est lui qui reprend la ferme où vit toujours sa mère, Françoise TOURNILLON. Cette dernière épousera Louis DUC en se-

condes noces le 6 mai 1893 au Poët-Laval, ferme Richon (elle y décédera le 16 mars 1912, âgée de 79 ans). Le couple Jean François DAURIER/Clorinde CHASTEL s'installe au quartier Gougne peu après.



Leur premier-né, Paul né le 19 mai 1886, se mariera en 1916 à Vesc avec sa cousine Lucie Berthe, née le 9 février 1899 à Orcinas, fille de Camille André DO-RIER et Prudence NOYER.

Ils auront huit enfants tous nés au Poët-Laval.

On sait que dans les sept ans qui suivent, deux frères de la fratrie DAURIER épousent deux sœurs de la famille NOYER de Vesc :

Camille André DAURIER (né en 1867) se mariera le 17 décembre 1892 avec Prudence NOYER au Poët-Laval. Il sera agriculteur. Adolphe Lucien DAURIER (né en 1865) se mariera le 14 janvier 1893 avec Clarisse Sophie NOYER à Vesc. Il sera boulanger au Pègue.

En 1886, Moïse DAURIER continue de travailler pour la famille REBOUL *(page 12 du recensement 1886 du Poët-Laval).*

Épilogue d'une vie

Jean Antoine DAURIER, né le 21 janvier 1863 au Poët

Condamné le 29 octobre 1884 aux travaux forcés à perpétuité.

Embarqué le 7 avril 1885 sur le Fontenoy pour la Nouvelle-Calédonie, bagne de Bourail.

Décédé le 16 octobre 1893 au bagne de Bourail, âgé de 30 ans.



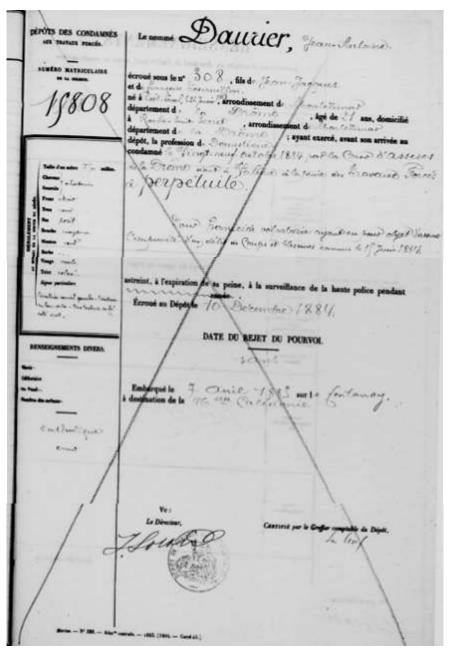
Le Fontenoy, construit en 1858 à Toulon, vaisseau mixte de 80 canons

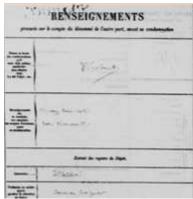
Ci-dessous le document de « Sortie de dépôt » des condamnés aux travaux forcés.

Antoine DAURIER a été écroué au Dépôt le 10 décembre 1884 dans l'attente de son lieu de détention définitif.

Il y figure, outre les renseignements administratifs d'état civil et son signalement physique, la condamnation prononcée le 29 octobre 1884 par la Cour d'Assises de la Drôme et le motif de cette condamnation : « Travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire ayant eu pour objet d'assurer l'impunité d'un délit de coups et blessures commis le 15 juin 1884 ».

Cela se termine par la date de son embarquement pour le bagne : 7 avril 1885 sur le Fontenoy à destination de la Nouvelle Calédonie.



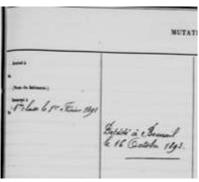


Ci-dessus:

« Néant (aucune autre condamnation) », « assez bien noté », « bon travail », « Illettré », « métier appris : fabrique de sacs en papier », « conduite : bonne ».

Ci-dessous:

Jean Antoine DAURIER accède à la 1^{re} classe le 1^{er} février 1891, ce qui aurait pu lui permettre d'obtenir une concession après 1894 (voir les règles cidessous). Il y accède en 7 ans au lieu de 10, ce qui est significatif d'une « bonne conduite ».



Source: Archives de l'ANOM:

http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/

L'organisation du bagne est réglée par une multitude de textes : lois, décrets, arrêtés, circulaires, qui déterminent avec une précision minutieuse le moindre détail de la vie quotidienne : l'habillement, la nourriture, le travail, les punitions.

À l'arrivée au bagne, les transportés sont répartis en trois classes, qui déterminent leur emploi au bagne.

Ils commencent le plus souvent leur parcours à la 3^e classe, qui les désigne pour les emplois les plus pénibles (qu'on appelle « la fatigue »).

Les condamnés de la 2^e classe peuvent être mis à la disposition des entreprises locales.

Quand le condamné a accompli au moins la moitié de sa peine (et au moins dix ans pour les condamnés à perpétuité), il accède à la 1^{re} classe et peut

recevoir une concession, l'autorisation de faire venir sa famille s'il est marié, être engagé comme salarié chez un particulier (« engagiste ») et être proposé pour des remises de peine.

En fait, ce système permettait de doubler la peine des bagnards : quelqu'un qui avait écopé de 10 ans devait en faire 10 de plus.

Ainsi, on gardait la mainmise sur ces colons forcés et forçats.

La 4^e et 5^e classe mises en place en 1880 formaient le pire de l'inégalitaire qui régnait dans ces colonies pénitentiaires.

Le bagne de Bourail où Jean Antoine DAURIER purge sa peine était un bagne à vocation agricole, essentiellement pour la culture de la canne à sucre.

Bagne de Bourail, Nouvelle-Calédonie





Archives à explorer : Dossiers complets du bagne de Bourail à Aix-en-Provence réf. H 450 Cote 4 M 313 et Cote Up 4155

Extraits de l'administration pénitentiaire sur le bagne de Bourail, Nouvelle Calédonie Comptes-rendus annuels administratifs des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie

Année 1883, vue 40

BOURAIL

L'établissement de Bourail est resté le plus important des pénitenciers agricoles. Le village, fondé et peuplé de plus en plus par la transportation, est une jolie petite ville dans laquelle les intérêts du commerce et de l'industrie grandissent tous les jours, développant une animation que le voyageur arrivant des localités de l'intérieur du pays est surpris de rencontrer tout à coup. De nombreux concessionnaires groupés sur les territoires voisins se livrent à la culture de la canne à sucre principalement, et leurs récoltes, jointes à celle du pénitencier agricole, alimentent l'usine à sucre de Bacouya qui appartient à l'Administration et fonctionne à l'aide de la maind'ouvre pénale au profit du budget sur ressources spéciales. L'effectif du pénitencier de Bourail s'élevait, au 31 décembre 1882, à 497 condamnés.

425 condamnés y sont entrés au cours de l'année;

218 en sont sortis et l'effectif au 31 décembre 1883 se trouvait arrêté au chiffre de 704 condamnés. Année 1885

- 55 -	and the same of the same of	
Les principales affections observé		
La phtisie, qui a fourni	191 malades	et 25 décé
La fièvre typhoïde		1.1
Anemie	B 100	3 .
Aliénation mentale	54	1
Dysenterie		33
Bronchite et pleurésie		1.5
Ulcères et plaies		12
Morts par accidents		55

Le nombre des décès causés par la fièvre typhoïde, l'anémie et l'aliénation mentale a présenté une diminution sensible sur l'année 1884, savoir :

La fièvre typhoide, 20 de moins; l'anémie, 11, et l'aliénation mentale, 4 de moins.

Ainsi qu'on peut en juger d'après les indications qui précèdent, le nombre des transportés atteints d'ulcères et de plaies est très considérable; mais il convient de noter que ces affections sont très fréquemment provoquées par les condamnés eux-mêmes qui cherchent à se soustraire par ce moyen aux travaux du bagne. D'ailleurs ces pratiques ne réussissent pas toujours aux individus qui y ont recours; quelques-uns ont en effet payé de leur vie des tentatives de cette sorte et un plus grand nombre sont demeurés estropiés. Les extraits de la page précédente montrent la différence entre le bagne de Guyane et les bagnes de Nouvelle-Calédonie, et aussi entre « Transportés » et « Relégués ».

Il valait donc mieux être « Transporté en Nouvelle-Calédonie » que « Relégué en Guyane ».

Cela s'est durci en 1888, l'autorité judiciaire considérant que pour les individus ayant été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, il n'était pas acceptable que le régime favorable de « Transporté » leur soit attribué.

Mais cela se heurtait au principe économique de la Transportation qui permettait de louer de la main d'œuvre bon marché à des colons entrepreneurs.

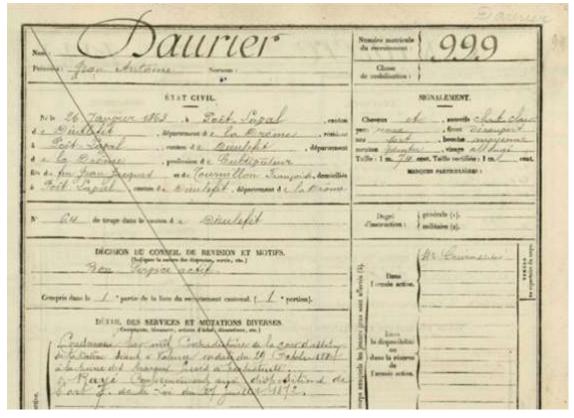
Puis qui permettait par la suite, à ceux des bagnards libérés qui avaient fini leur peine (ou en fin de peine ayant une bonne conduite) d'obtenir une concession (lopin de terre de 5 à 10 hectares) et ainsi de coloniser la Nouvelle-Calédonie en faisant vivre l'économie pénitentiaire ...

1886 à 1895 volume 2, vues 52 et 54 sur 700

Il s'agissait ensuite de déterminer les principes qui devaient guider les membres des sous-commissions dans les avis qu'ils avaient à émettre. Dans le rapport qui avait précédé le décret du 16 novembre 1889 il était dit « que les criminels dangereux, ceux qui ont déjà encouru plusieurs condamnations, ceux enfin qui ne présentaient aucune chance d'amendement, devaient être dirigés sur la Guyane, tandis que la Nouvelle-Calédonie serait plus particulièrement réservée aux condamnés primaires et aux individus dont on pouvait encore espérer le relèvement, «

En effet, d'une part, certaines Cours ont négligé de prononcer la relégation à laquelle devaient être soumis les individus tombant sous l'application de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885. D'autre part, conformément à l'arrêt de la Cour de cassation du 26 juin 1886, la peine de la relégation ne pouvant être prononcée en même temps qu'une peine perpétuelle, plusieurs des individus condamnés à perpétuité ont échappé ainsi à l'application de la loi de 1885.

Fiche matricule de Jean Antoine DAURIER qui n'accomplira pas son service militaire, du fait de sa condamnation (loi du 27 juillet 1872).



Une erreur dans la marge :

Mostefa Abdel Kader- Mohamed Ghonal est la personne décédée sur la page de gauche dans ce registre.

Source: http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/

× 87.	DÉCÈS (11.)
	L'AN mil buit cent quatre-vingt-frey, le suge Ochha
ACTE DE DÉCÈS	a new/ du
de Arstefa.	- Now, Thatrius Command Office of bedininistration
Thomas,	Officier de l'état-civil de la vivienceretation de Commet
de Carrier	
(Jean Clutine)	Tourtin , Plan Joseph , Survellant mulitaire du directe disservice en agris .
west.	1 1 1
10 16 Octobe 203	conseller l'au et l'autre, au village de Bonvail
	longuels nous ont dictari que to aufound his siege Petolies
	à syst bours du matie, Saurier
	(1) (from chartoine)
	w we count in former, mel huit unt somet.
(f) Nom, prénoms, qualité. (2) Jeur, mois et année (res toutes lettres).	
	Es do Jean - Jacques .
	are Françoise Enerallons profesion de domestique
	at Fanjoise Cournellons profesion de dometique, cilibrations pull ausuguments que nons avens per cumultin, en 16000 à l'hépital de Bonand
	Nous, officier de l'écut-civil de la dete en conscription,
	après nous être assuré du décès avons dressé le présent acte que les déclarants
	ont signé avec nous après que lecture en a été faite.
6	Signé :
Degrami le rate	
and my	
Miles	Month
0 , 11	Cont /
1.11/-1	Costy 10
as how	

LE GRAND HIVER

De 1708-1709

Christine GARAUD et Richard TROOST

Dans l'exposition "Catastrophes naturelles et épidémies en Drôme" du cercle, on pouvait entre autres voir des photos de l'hiver de 1970 avec énormément de neige. Des gens se trouvaient bloqués sur la N7 à Montélimar. Dans notre histoire, on trouve plusieurs hivers très sévères. Dans cet article, nous demandons votre attention pour Le Grand Hiver de 1708 à 1709 et les conséquences de cette période dans notre région.

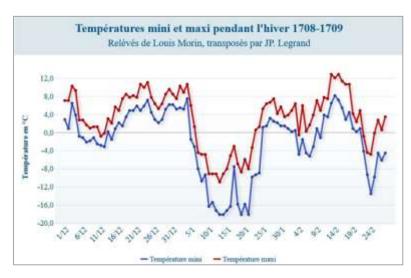


Après le Grand « hyver », la famine © D.R.

Plusieurs périodes de froid

L'an 1708 a fini de manière très douce avec beaucoup de pluie et la végétation redémarrait dans le sud de la France. Un dicton dit « Il vaut mieux voir un voleur dans son grenier qu'un laboureur en chemise en janvier ». Les températures très douces de début janvier furent suivies d'une grosse vague de froid qui commença la nuit du 5 au 6 janvier 1709 et qui eurent des conséquences désastreuses pour les cultures. Deux semaines plus tard, il y eut beaucoup de neige et la température descendit jusqu'à -20° C. Cette période très froide dura du 6 au 22 janvier. Après un redoux brutal la température retomba brièvement, suivie d'un nouveau redoux, puis la température rechuta brutalement à la fin du mois.

Partout en France, les fleuves et les ports étaient bloqués par le gel. Dans le port de Marseille, la glace pouvait supporter le poids des charrettes. Dans les villes qui avaient des problèmes d'approvisionnement, les habitants brulaient leurs meubles pour se réchauffer. Le Rhône gelait. Le 8 janvier, la température chuta de plus de 19 degrés, passant de +8,5° C à -11,2° C. À Montpellier, le 11 janvier la température descendit jusqu'à -16,1° C



Compte rendu d'un contemporain

Pierre Billion à Avignon note :

« Le dimanche 6^e janvier 1709, le temps parut beau et beau soleil jusques environ les trois heures après midy qu'il se couvrit par une bize froide qui augmenta si fort que dans la nuit, touts les bords du Rhosne et de la Sorgues qui traverse notre ville, furent glacés ; lequel froid violent et sec le fut tellement que le dit Rhosne et Sorgues furent glacés jusques au jeudy 17^e dudit mois... »

Mais cette vague de froid n'était pas le seul problème en 1709. Les paysans avaient de maigres récoltes et la guerre de Succession d'Espagne engendrait de lourds impôts et l'enrôlement.¹

Le froid et la faim en 1709 affaiblissaient les gens, aussi étaient-ils plus facilement atteints par des maladies (notamment la fièvre typhoïde) ce qui favorisa, en 1709 et 1710, une épidémie à l'échelle européenne. Sans oublier la peste qui frappa encore cette année-là.

Les pénuries alimentaires durèrent jusqu'à la fin de l'année 1710. Arbres fruitiers, céréales, vignes, légumes et troupeaux, tout fut perdu et les semences de l'été suivant ne purent même pas être plantées. Le prix des céréales atteignit des sommets en 1709, jusqu'à six fois le prix normal.

Le Curé Mestisier de Saint-Restitut écrit le texte suivant dans son registre². Un texte qui explique la situation en 1709.

Le gouvernement de Louis XIV dut faire face à une crise alimentaire catastrophique engendrée par le froid extrême. Une commission spéciale fut chargée de distribuer en urgence des céréales. Elle était présidée par Henri-François d'Aguesseau représenté dans la gravure ci-dessous. Aux grands maux les grands remèdes : quiconque était pris à faire provision de céréales risquait la condamnation au travail forcé dans les galères ou même l'exécution.



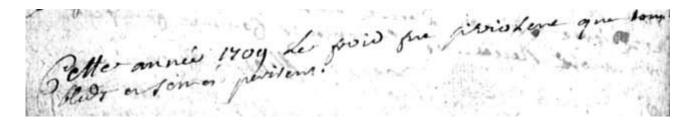
En L'année 1709, tous les bleds semés au mois Doctobre de l'année passée 1708 sont tous morts ensemble Les oliviers et figuiers, et la plus part des amandiers Et noyers

In Lanne 1709. Pous les Reds Semes au mois Doctobre de Lanne passée 1708. Sont tous morts ensemble Les oliviers & - figuiess. At La plus part des amandiers Et moyests

¹ https://www.nationalgeographic.fr/histoire/2020/11/dou-est-venu-le-grand-hiver-de-1709

² RP Saint-Restitut (1704-1713) page 47

Le curé Tournillon de Soyans écrit le texte suivante dans son registre :



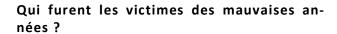
Cette année 1709 Le froid fut si violent que tous bleds³ et semis? périssent.

Causes

Certains pensent que ce temps est en relation avec des éruptions du mont Fuji et le Vésuve en 1707 et 1708. Les cendres dans la stratosphère pourraient expliquer cet hiver rigoureux en 1709. Les températures moyennes en Europe étaient de 7 C inférieures aux moyennes du XX^e siècle.

L'influence du Grand Hiver sur la population dans notre région

Nous comparons dans cet article l'effet de cet hiver sur deux villages : Crupies et Vesc et une petite ville : Dieulefit.



Crupies

Il est intéressant d'examiner l'âge de ceux qui furent les principales victimes des mauvaises années. Le nombre de décès commence à monter en 1709. Après l'hiver catastrophique qui a détruit les se-



mences, certains personnes manquent de nourriture, s'affaiblissent et meurent de faim.

Le curé de Crupies, qui portait le nom « de Féburier », écrivait souvent plus que nécessaire dans son registre paroissial. On y trouve des remarques acerbes sur l'absence d'un individu à l'église mais aussi des remarques personnelles sur la cause de la mort de ses paroissiens. Malheureusement, l'année 1711 manque dans le registre.

Quelques citations des remarques du curé de Féburier :

L'année mil sept cens et neuf et le24e jour du mois de mai est décédé dans un champ derrière Couspeau Jean Pierre Marrou habitant et originaire de cette parroisse le jour par une simple defaillance de cour et netang pas secouru il a rendu ses derniers soupirs ainsi que son enfant mais ne le pueu Sa femme nous est venu advertir et a demandé la sépulture mais comme il n'avait fait de sa vie son devoir et que dailleurs il était mal Famé nous lui avons refusé la sépulture éclesiastique à Crupies

l'an et jour ci dessus

Feburier, curé 4

Il s'agit ici de Jean Pierre Marre (Marrou), époux de Marie Meffre⁵.

⁵ 2 E 17090 page 373

_

³ bleds: DMF (Dictionnaire du Moyen Français) blé

⁴ R.P.Crupies (1695-1783) page 113

Et on lit dans le registre quelques jours plus tard :

Décédé à Crupies le nommé Antoine Raspail de Bezaudun lequel on a trouvé dans le champ de Rhodé situé en dehors de Crupies près de la rivière et comme ledit Raspail n'avait ??? de sa vie fait aucun devoir de catolique et mis dans le champ de Nezon. Les parents sont venus le recognaistre et la Justice qui setait transporté ont recognu aussi lesdit parents du mort qu'il est peri de faim. Telle est la vérité et ai signé⁶

Feburier, curé

Nous ne sommes pas sûr de qui est cet Antoine Raspail, parce qu'une grande partie des registres paroissiaux de Bézaudun manque. Mais il s'agit probablement de l'époux de Lucresse Broquard⁷.

Dans ces deux déclarations, il est clair que la mort de ces hommes est le résultat de l'affaiblissement et de la faim.

Mais la plupart des actes de décès ne donnent pas ces indications. Ce sont surtout les nombres de décès qui indiquent la gravité de la situation.

L'année 1708, juste avant le Grand Hiver, comptait encore 6 baptêmes enregistrés, deux fois le nombre des décédés. En 1709, le nombre de baptêmes remonte légèrement jusqu'à 8 mais le nombre des décès quadruple jusqu'à 12.

L'année suivante, 1710, est pire encore. On n'enregistre qu'un seul baptême et on compte 14 décès. De ces 26 décès dans les années 1709 et 1710 ensemble, 23 ont été enterrés en terre profane (88 %). Ce qui prouve que la population était en large majorité protestante.

Il faut savoir qu'un nombre inconnu d'enfants ne sont pas baptisés par le curé. Les décès aussi n'étaient pas toujours enregistrés et ne figurent donc pas dans nos calculs. Ajoutons que le curé de Feburier n'était pas très aimé d'une grande partie de ses paroissiens⁸.

Vesc

Contrairement à Crupies, Vesc est un vrai village avec un centre et des commerces, entre autres un pharmacien⁹ et un notaire¹⁰. Une autre différence importante est le fait que les habitants de Crupies sont en grande majorité protestants tandis que les Vescois sont en majorité catholiques.

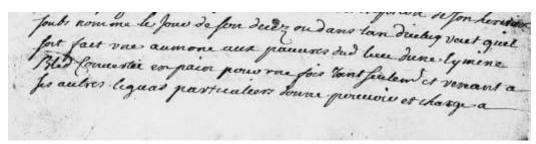
Les chiffres montrent que dans les années 1709-1710 à Crupies, 65 % des décès proviennent du groupe d'âge des plus de 40 ans. À Vesc, ce pourcentage est de 55 %. À cette époque là, ce sont donc les personnes âgées de la collectivité. 9 personnes sur les 66 décédés ont été enterrées en terre profane, soit (14 %).

Bien que le Grand Hiver soit à cheval sur 1708-1709. L'effet dure au moins jusqu'en 1711.

Le prieur de Vesc, Barthelemy Aubert, n'écrit pas beaucoup de choses supplémentaires dans les actes contrairement à son collègue de Crupies, mais les chiffres sont clairs.

On voit que les testaments contiennent des remarques à propos des aumônes pour les mendiants.

Le 11 août 1709, Maître Étienne Noyer de Vesc note dans le texte du testament d'André Gras¹¹ de Vesc, fils à feu Étienne, époux de Jeanne Brunette :



sous nommé le jour de son decez ou dans lan diceluy veut quil soit fait une aumone aux pauvres dud lieu d'une cymène¹² bled¹³ converti en pain pour une fois(..)

André Gras décède le 16 août de la même année!

⁶ RP Crupies (1695-1788) page 114

⁷ 2 E 17092 page 254 Contrat de Mariage ⁸ RP Crupies 1696-1792 page 26

⁹ Charles Colson ¹⁰ Étienne Noyer

¹¹ 2 E 11979 page 27

¹² Une hémine??, ancien mesure de grain blé

Annibal Guille l'époux de Franson Peilh, aussi de Vesc fait son testament¹⁴, parce qu'il est « *indisposée de son corps »*. Maitre Noyer l'écrit le 29 août 1709. Dans ce testament, on lit entre autres...

que son heritier soubs nommé le jour de son decez ou dans lan diceluy donne et legue aux pauvres dud Vesc une Cymene bled ou segle convertie en pain

Annibal Guille décède le 16 août 1738 !15

Pierre Tardieu, époux de Marie Port, envoie son fils Vincent chez le notaire pour faire écrire son testament étant assaint dune maladie corporel gisant dans son lit et sain de ses(..) mémoire » et lui aussi pense « aux pauvres mandians 16 :

Pierre Tardieu décède le 10 mars 1711¹⁷.

(..) le dit testateur veut quil soit fait une aumome au pauvres mandians dudit Vesc du pain distribuable à sa porte...

Le couple Jérôme Roussin et Philise Laye Gras font leur testament le 5 août 1710 et ici aussi *les mandiants* ne sont pas oubliés. Jérôme décède le 13 août de la même année.

Dieulefit

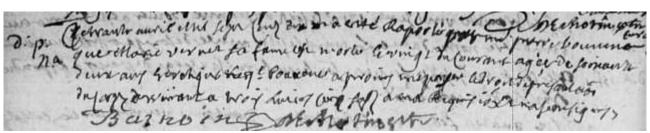
Contrairement à Crupies et Vesc qui sont des villages, Dieulefit est une petite ville et cette circonstance a une influence sur la situation de sa population pendant et juste après le Grand Hiver.

Dans la période du Grand Hiver, les registres de Dieulefit sont tenus principalement par le curé Brotin. Son écriture n'est pas très lisible. Pourtant, nous avons essayé de rassembler les données de 1708, 1709 et 1710.

Le curé Brotin indique souvent les enfants comme « petit enfant de » ou «garçon de » sans indiquer le prénom de l'enfant. Dans les registres de décès du

curé Brotin, se trouvent des codes que j'ai essayé de déchiffrer, mais la légende manque et donc, mon explication n'est pas certaine. On trouve entre autres les codes suivants: « d :p : » , « d : », « d :p :na ».

Je pense que dans ce dernier code « d :p :na », le « d » signifierait décès, le «p » indiquerait qu'on a payé et «na » indiquerait que le décédé a été enterré en terre profane ou, comme le Curé Brotin l'indique, «jeté à la voirie ». Parfois on lit aussi le texte : « a promis me payer le droit de présentation du corps(..)3 livres 5 sous a ma requisition ».



d :p :na Ce trente avril mil sept cent dix m a esté raporter par (?) pierre bouvene que marie vernet sa fame est morte le vingt du courant agée de soixante deux ans heretique led bouvene a promis me payer le droit de presentation du corps (...) trois livres cinq sols a ma requisition ...

Remarque : Pierre Bouvene et Marie Vernet ont signé un contrat de mariage le 16 avril 1671²⁰.

¹⁴ 2 E 11979 page 30

¹⁵ RP Vesc (1736-1752) page 19

¹⁶ 2 E 11979 page 80

¹⁷ RP Vesc (1710-1732) page 13

¹⁸ 2 E 11979 page 106

¹⁹ RP Dieulefit (1692-1735) page 263

²⁰ 2 E 11617 page 136

À Dieulefit, en 1708, donc l'année avant le Grand Hiver, 20 couples se marient, 88 enfants naissent tandis que le nombre de décès est limité à 34.

En 1709, ces chiffres changent radicalement. Les naissances se font plus rares et seulement 58 bébés naissent. Mais le nombre de décès monte à 75 et il n'y eut que 9 couples qui se marièrent.

Les chiffres de 1710 sont encore pires. Il est évident que la nourriture manque maintenant. Il y a encore moins de naissances, 42. C'est moins que la moitié de l'année de 1708 et le nombre de décès ne descend guère. On voit 69 enterrements et encore moins de couple se marier.

La différence entre Dieulefit et les villages nommés se trouve dans la catégorie des victimes. À Crupies et à Vesc, la plupart des victimes font partie de la population qui a plus de 40 ans, à Crupies 61 % et à Vesc 55 %.

Mais à Dieulefit, la catégorie la plus touchée est formée par les enfants. Des 144 décès à Dieulefit en 1709 et 1710, 68 ont moins de 10 ans (47 %). Si on considère 1708 comme une année «normale», alors on constate que le nombre de naissances a chuté de 57 % pour les années 1709 et 1710.

Tentative d'explication

Si l'on se base sur la composition habituelle d'une petite ville, la population de Dieulefit est constituée principalement de marchands, artisans et ouvriers avec leurs familles. Ces familles se composent en général de moins de générations, donc moins de grands-parents sous le même toit. Il en résulte moins de décès de personnes ayant un âge avancé. Ce faible nombre de vieillards fait qu'il y a moins de gens pour s'occuper des plus petits, pendant que les parents doivent travailler dur pour pouvoir acheter la nourriture nécessaire à la famille alors que les prix ont bien monté : 6 fois plus élevés.

Dans les villages, dans les fermes, les familles sont composées de plusieurs générations, qui vivent sous le même toit. Pendant que les parents et les autres adultes travaillent dans les champs pour sauver les récoltes, les vieux s'occupent des enfants et il y a plus de gens que dans les villes qui partagent leur ration avec les plus petits.

En général, on voit que lors d'une famine —à notre époque encore— les habitants des villes souffrent plus que les habitants des villages, étant donné qu'ils sont plus près de la nature et de ses sources de nourriture.

Conclusion

On estime que « Le Grand Hiver » a causé, en France en 1709 et 1710, 600 000 morts en plus à la suite du froid, de la faim et des épidémies. Surtout la population sous-alimentée en fut victime. La mortalité était encore plus grave par la situation économique difficile causée par la Guerre de Succession d'Espagne.

Il y avait aussi un recul de 200 000 naissances par rapport à la moyenne. Ces chiffres se reflètent dans celles des villages qu'on a nommés.

Deces en 1/08, 1/09 et 1/10 a	<u>Crupies</u> (1708 sert d'année de référence)
-------------------------------	---

Années	0-10 ans	Entre 11	Plus de	Inconnu	Total	En terre profane	Baptêmes
		et 40 ans	40 ans				
1708	0	0	3	0	3	3	6
1709	2	1	8	1	12	10	8
1710	1	1	9	3	14	13	1
Total	3	2	17	4	26	23	-25 %**
*	11 %	8 %	65 %	16 %			

^{*} Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble

34

^{**} Si on considère 1708 comme une année «normale », alors on constate que le nombre de naissances a chuté, pour les années 1709 et 1710, de 25 %.

Décès en 1708, 1709 et 1710 à Vesc (1708 sert d'année de référence)

Années	0-10 ans	Entre 11 et 40 ans	Plus de 40 ans	Total	Terre profane	Baptêmes
1708	3	3	2	8	0	18
1709	7	7	11	25	5	9
1710	9	7	25	41	4	14
Total	16	14	36	66	9	23
*	24 %	21 %	55 %		14 %	-36 %**

^{*} Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble

Décès en 1709 et 1710 à Dieulefit (1708 sert d'année de référence)

Années	0-10 ans	Entre 11et 40 ans	plus de 40 ans	inconnu	Total	Terre profane	Baptêmes
1708	16	3	4	11	34	5	88
1709	33	7	21	14	75	8	58
1710	35	4	22	8	69	6	42
Total	68	11	43	22	144	14	100
*	47 %	8 %	30 %	15 %			-57 %**

^{*} Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble.

^{**} Quand on considère 1708 comme une année « normale », alors on constate que le nombre de naissance a chuté pour les années 1709 et 1710 de 36 %.

^{**} Quand on considère 1708 comme une année « normale », alors on constate que le nombre de naissance a chuté pour les années 1709 et 1710 de 57 %.

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à :

Cercle généalogique de la Drôme provençale Maison des Services publics 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
Aide en ligne		
Généalogie, mes premiers pas	3,50	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
Personnages		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Émile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,00	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,00	190
Jean-Jacques MENURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,00	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,00	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	5,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	5,00	290
Marcel PAGNOL	5,00	
Les métiers		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,00	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,00	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,00	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,00	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,00	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,00	180
Les Notaires au fil du temps	10,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	10,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220

Documents	Euros	Grammes
Histoire et généalogie		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	10,00	390
Si Montélimar m'était conté (88 pages)	10,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	5,00	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	10,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355
Les catastrophes naturelles et les épidémies en Drôme provençale (155 pages)	Nouveau! 11,00	275

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos)							
Arbre 7 générations							
Format 85 x 110 cm							
Arbre 11 générations				4,50 €			
Calcul des frais de port et emballage							
Poids total jusqu'à (gramme)	100	250	500	3000			
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00			

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de $9 \in pour 1 à 3 \ arbres$

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » : http://www.genea26provence.com/

Bulletin d'adhésion 2022 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

NOM et Prénom

Si « adhésion couple » Nom et Prénom du 2 ^e adhérent			
Adresse			
Code postal Ville			
Téléphone fixe / / / Téléphone portable _	_//_	_//_	
Mail@			
Merci de remplir tout ce formulaire <u>en majuscule</u> et de préciser pour vo Si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (_),		i,	
Cotisation pour l'année civile comprenant la Lettre du cercle	28,00 -€ <mark>20 €</mark>	€	
Remise exceptionnelle pour l'année 2022 sur décision de l'AG			
Cotisation pour ceux qui adhérent déjà à un autre cercle du CGMP		_	
(CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, RHFC-20, CGENEA83, CGV-84)	24,00 € 16 €	€	
Les deux rubriques suivantes sont à renseigner :			
Cercle N° d'Adhérent			
Cotisation 2 ^e adhérent (couple)	4,50 €	€	
Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)			
En métropole		€	
Autres pays	37,00 €		
Montant total		€	
Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du CGDP et à adresser avec Cercle Généalogique de la Drôme Provençale Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin 26200 MG		nésion à :	
Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ? Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom e	☐ OUI t adresse	□ NON	
	tion positions ematiques Indexation Rédaction d'articles pour la revue		
Accepteriez- vous de participer à nos travaux ? OUI NON Si oui veuille	ez cocher la ou l		
Utilisation de données personnelles par le CGDP	J'accepte (1)	Je refuse (1)	
Inscription au forum du CGMP : forum.cgmp-provence.org			
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP			
(1) Cochez	la case correspond	lante à votre choix	

Votre accord est nécessaire, conformément au RGDP, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles. Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : http://genea26provence.com DATE et SIGNATURE :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Maison des Services publics 1 avenue Saint-Martin 3^e étage Nord 26200 MONTELIMAR

Tél.: 04 75 51 22 03 (uniquement le mardi)

Notre adresse de messagerie cgdp@genea26provence.com

Notre site Web genea26provence.com

Notre Forum forum.cgmp-provence.org

Notre page sur Facebook facebook.com/cgdp.genealogiste



La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 - 240 X